

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 15 Juillet 2020**

DEL.2020.07.15.006 - Conclusion et détermination de contrats.

L’an deux mil vingt, le quinze juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 25
- Nombre de procurations : 2
- Absents : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 juillet 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

23 JUL. 2020

Bureau du Courrier

Monsieur Bernard DE SOUZA a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel			
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry		X	CHHIM Catherine
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine		X	LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane			
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

DEL.2020.07.15.006 - Conclusion et détermination de contrats.

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale / Ressources Humaines en date du 02 juillet 2020 ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 02 juillet 2020 ;

Pour les besoins et la continuité des services plusieurs emplois pourraient être pourvus dans les conditions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

ALSH – Accueils périscolaires :

Pour les besoins de service, il est nécessaire de recruter 27 agents contractuels dans le cadre de l'encadrement des enfants aux ALSH, Accueil Périscolaire et aux TAPS pour une période de 12 mois allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Ces agents assureront les fonctions d'animateurs de loisirs à temps complet et non complet selon le tableau ci-dessous :

Maternelle Libération :

Agents	NBRE D'HEURE
Agent 1	35/35°
Agent 2	35/35°
Agent 3	32.31/35°
Agent 4	27.69/35°
Agent 5	27.69/35°

Maternelle Jean Jaurès :

Agents	NBRE D'HEURE
Agent 1	32.31/35°
Agent 2	30/35°
Agent 3	30/35°

Elémentaire Libération :

Agents	NBRE D'HEURE
Agent 1	35/35°
Agent 2	30/35°
Agent 3	35/35°
Agent 4	32.31/35°

Elémentaire Jean Jaurès :

Agents	NBRE D'HEURE
Agent 1	35/35°
Agent 2	32.31/35°
Agent 3	32.31/35°
Agent 4	27.69/35°
Agent 5	27.69/35°
Agent 6	16.15/35°
Agent 7	27.69/35°
Agent 8	27.69/35°
Agent 9	16.15/35°
Agent 10	16.15/35°

Madeleine Brès :

Agents	NBRE D'HEURE
Agent 1	35/35°
Agent 2	30/35°
Agent 3	30/35°
Agent 4	30/35°
Agent 5	30/35°

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 330 (indice majoré 316) du grade du recrutement.

EMA :

Pour les besoins de service, il est nécessaire de recruter 4 agents contractuels dans le cadre de l'encadrement des enfants à l'Ecole Municipale d'Arts pour une période de 12 mois allant du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Ces agents assureront les fonctions de professeurs de musique à temps non complet selon le tableau ci-dessous :

Discipline	Nombre d'heures hebdomadaires	Indice
Trompette et cuivres	1h00	447
Piano	8h30	447
Danse (hip hop)	4h30	447
Claquettes	1h00	447

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 521 (indice majoré 447) du grade du recrutement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement et la conclusion des contrats de droit public à durée déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le MAIRE à signer lesdits contrats.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

- ± **Décide** d'approuver le renouvellement et la conclusion des contrats de droit public à durée déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- ± **D'autoriser** Madame le MAIRE à signer lesdits contrats.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre
Le 15 juillet 2020
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

23 JUL. 2020

Bureau du Courrier